

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt février,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 14 Février 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Dominique TEXTORIS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Marie DARNER, Arnaud TREMOUILLE, Jean-Francis FRANCHET, Carole COLMENERO, Pierre TILLOIS, Christophe MONELLS, Caroline LANGLAIS, Brigitte LESIEUR, Frédérique CUGULLERE

Absents excusés : Mme Sylvie TROTIN ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME, M. Jérôme CATHALA ayant donné procuration à M. Bernard MARY, Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Didier MALE, Mme Claude CAMPS ayant donné procuration à Mme Colette GONZALVES M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, M. Bernard CONSTANS ayant donné procuration à M. Alain GRIEU

Secrétaire de séance : M. Pierre TILLOIS

Objet : 2025/02/04– Rapport préalable au débat d'Orientation Budgétaire 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2312- portant sur la présentation des orientations budgétaires intervenant dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget ;

Vu La loi du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE), précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, qui définit le contenu du rapport d'orientation budgétaire (ROB) soumis à l'assemblée pour la tenue de son débat, ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication.

Considérant que le ROB 2025 ci-après ;



Commune de Bompas

Rapport préalable au débat d'Orientation Budgétaire 2025

p.2	Sommaire
p.3	Préambule
p.4	Introduction : le contexte national
p.7	I. La présentation des données rétrospectives de la section de fonctionnement
p.7	I-1 Evolution des recettes réelles de fonctionnement
	I-1-1 Evolution globale et par chapitre de 2019 à 2024 (prévisionnel)
	I-1-2 Evolution par chapitre de 2019 à 2024 (prévisionnel)
	I-1-3 Proportion par type de recettes
p.8	I-2 Evolutions par type de recette
	I-2-1 Chapitre 70 : recettes des services, du domaine et diverses
p.9	I-2-2 Chapitre 013 : Atténuations de charges
	I-2-3 Chapitre 73 : Impôts et taxes
p.11	I-2-4 Chapitre 74 : Dotations et participations
p.12	I-2-5 Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante
	I-2-6 Chapitre 77 : Produits exceptionnels
p.13	I-3 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
	I-3-1 Evolution globale et par chapitre de 2019 à 2024 (prévisionnel)
	I-3-2 Evolutions par chapitre de 2019 à 2024 (prévisionnel)
	I-3-3 Proportion par type de recettes
p.14	I-4 Evolution par type de dépense
	I-4-1 Chapitre 011 : Charges à caractère général
	I-4-2 Chapitre 012 : Charges de personnel
	I-4-3 Chapitre 014 : Atténuations de produits
p.15	I-4-4 Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante
	I-4-5 Chapitre 66 : Charges financières
p.15	II. L'épargne

p.16	III. La section d'investissement : l'investissement réel
	III-1 Les enveloppes consacrées à l'investissement réel de 2019 à 2024
	III-2 Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 et reportées de 2024 à 2025
p.17	III-3 Les recettes de subvention réalisées en 2024 et celles reportées
p.18	IV. Le désendettement progressif de la commune
	IV-1 L'encours de dette
	IV-2 La capacité de désendettement
p.19	V. Prospective : les principes de la stratégie budgétaire communale sur le mandat
p.20	V-1 Le scénario 2025 : principes de la construction budgétaire 2025 en section de fonctionnement
	V-1-1 Les principales dépenses réelles
	VI-1-2 Les recettes réelles
p.21	V-2 Principes de la construction budgétaire 2025 en section d'investissement
	V-2-1 Les principales dépenses réelles
p.22	V-2-2 Les enveloppes proposées pour l'opération d'investissements futurs 2024-2025
p.23	V-3 Les recettes de subvention connues à ce jour pour 2024 - 2025
p.24	V-4 Prospective : le modèle « guide » en matière d'investissement de la ville
	V-4-1 Le modèle théorique 2022 - 2026 cadrant la capacité d'investissement
	V-4-2 Simulation de la capacité d'investissement sur les années 2025 - 2026

Préambule

Acte de prévision et acte politique majeur, le vote du Budget Primitif annuel conditionne l'action municipale.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape essentielle du cycle budgétaire.

La loi du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE), précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, en définit les contours ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication.

En application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (ROB).

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

La délibération comportant le rapport est obligatoirement transmise au Préfet et fait l'objet d'une publication, dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le rapport présente ses sources d'analyse rétrospective dans les Comptes Administratifs votés pour les années 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

Les données de l'exercice 2024 sont provisoires puisqu'antérieures à la finalisation et au vote du compte Administratif.

Introduction : le contexte national

Un contexte politique national inédit porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques

Contexte inédit, le calendrier habituel d'élaboration du budget de la Nation a été fortement perturbé au second semestre 2024. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 avait ainsi été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par le Président de la République le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte initial ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

Nommé le 13 décembre 2024 par le Président de la République, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre dernier et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

Une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays avec une difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation et en toile de fond les incertitudes liées :

- d'une part, à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 303 Md€ à la fin du 3^{ème} trimestre 2024 - soit 113,7 % du PIB selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2024, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor), faisant planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craignant une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française (le taux auquel la France emprunte sur les marchés se situait à fin janvier à 3,19 %, alors que le taux allemand se situait, au même moment, plus favorablement autour de 2,46 %) ;
- et d'autre part, au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2025 du gouvernement Bayrou ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029.

Source localNovaFinances

Un contexte national économique et social tendu : des conséquences notables pour les entités du secteur public local

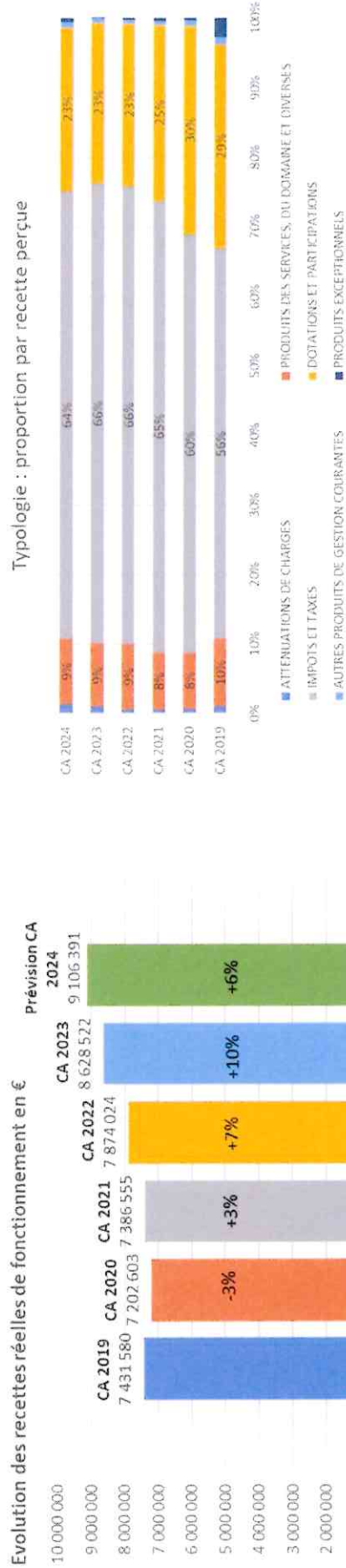
- Selon la Banque de France, la croissance économique française resterait atone pour 2025, avec +0,9% en moyenne annuelle, contre 1,1% en 2024. Elle anticipe une croissance un peu plus dynamique en 2026 (+1,3 %) et 2027 (+1,3%), laquelle reste hypothétique en raison des aléas géopolitiques élevés et des risques de tensions commerciales en cas de hausse des droits de douane aux États-Unis dont les effets sont difficiles à chiffrer.
- Toujours selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation poursuivrait son ralentissement en 2025. En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. Sur l'horizon de prévision 2025-2027, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 %.
- La dépendance de la fiscalité locale à la conjoncture économique est une donnée clef de l'équilibre financier de ces entités. Les défaillances d'entreprises pourraient conduire localement à des pertes de recettes pour les entités dont les ressources sont assises sur la fiscalité économique.
- Parallèlement, la persistance de l'inflation -nonobstant son ralentissement-, les incertitudes économiques sur les coûts de l'énergie, la hausse des dépenses sociales liées à la dégradation du climat économique, les risques de hausse des taux d'intérêt constituent autant de facteurs susceptibles de pousser les dépenses de fonctionnement à la hausse.
- Ce contexte macro-économique ne sera pas sans incidence sur les finances des entités du secteur public local avec un risque d'effet ciseau négatif, préjudiciable au maintien de l'autofinancement.
- Les départements sont particulièrement exposés à la dégradation de la situation économique et sociale. Ils sont ainsi soumis notamment aux aléas des droits de mutations à titre onéreux (DMTO), tout comme la commune.
- Ce contexte appelle à une prudence renouvelée dans les prévisions de recettes des budgets primitifs 2025 et tout particulièrement sur les recettes attendues de l'État, lui-même engagé dans un effort de consolidation budgétaire :
 - anticiper une progression a minima nulle de la dotation individuelle DGF en raison de l'abondement limité à +150 M€ de l'enveloppe globale de la DGF ;
 - être prudent sur les recettes d'investissement à prévoir en 2025 au titre des opérations des projets non encore validés.

Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

- *Revalorisation des valeurs locatives cadastrales* > Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2025. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) est fixé pour cette année à 1,7%, soit un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures. Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le ralentissement de l'inflation constaté en 2024 explique ce taux plus de revalorisation des VLC.
- *Une hausse de la DGF minorée et l'absence de revalorisation des principales dotations d'État soutenant l'investissement local* : La hausse de 290 M€ de la DGF souhaitée par les sénateurs a été revue à la baisse après le passage du PLF 2025. Elle ne serait finalement revalorisée que de 150 M€, et en minorant les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) serait, quant à elle, totalement préservée cette année.
- *Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028* > Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL (caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel ([décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025](#)). Chaque année, à partir de maintenant et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.
- *Baisse du niveau d'indemnisations des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires* > L'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence des agents publics de 1 à 3 jours a été rejeté. Une baisse du niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires (90% contre 100% aujourd'hui) a été adoptée.
- *Abandon de la mesure concernant la réduction du taux et de l'assiette du FCTVA* > L'article 30 du PLF 2025 modifiait en profondeur le régime du Fonds de compensation pour la TVA : réduction du taux de FCTVA, de 16,404 % à 14,850 %, suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité. L'effort d'investissement du SPL risquait d'être fragilisé par cette mesure. L'impact estimé de ces deux mesures consistait en une baisse de 10% du remboursement de TVA pour les collectivités.
- *Rétablissement du prêt à taux zéro (PTZ) sur l'ensemble du territoire* > Le prêt à taux zéro (PTZ) est rétabli sur tout le territoire pour tous les logements neufs jusqu'au 31 décembre 2027, afin de soutenir un marché touché par la crise et de redynamiser la construction.
- *Pouvoir accordé aux conseils départementaux de modulation des plafonds des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)* > Pour leur permettre de faire face à la crise financière à laquelle ils sont confrontés, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-acquédants.

I-1 Evolution des recettes réelles de fonctionnement

I-1-1 Evolution globale et par chapitre de 2019 à 2024 (prévisionnel)



I-1-2 Evolution par chapitre de 2019 à 2024 (prévisionnel)

Chapitre	RRF en €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévision CA 2024
	Total	7 431 603	7 202 626	7 386 575	7 874 044	8 628 553	9 106 440
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	75 502	49 424	41 712	47 576	84 606	120 043
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET DIVERSES	721 435	579 309	604 535	738 602	784 722	860 542
73	IMPOTS ET TAXES	4 174 727	4 336 264	4 804 195	5 184 736	5 710 544	5 868 405
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 186 740	2 157 655	1 861 468	1 841 806	1 996 765	2 136 846
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	71 090	57 308	42 006	47 866	50 900	69 555
76	PRODUITS FINANCIERS	23	23	20	20	31	49
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	202 086	22 643	32 638	13 437	986	51 000

I-2 Evolutions par type de recette

I-2-1 Chapitre 70 : recettes des services, du domaine et diverses

Evolution globale du chapitre 70 de 2019 – 2024

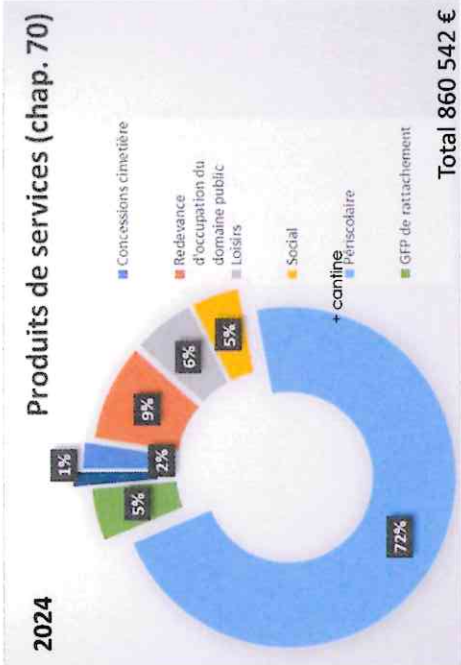
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET DIVERSES



Cette recette est composée principalement des recettes de cantine, de périscolaire et d'extrascolaire, de concessions cimetières.

Evolution par nature 2023 et 2024 (prévisionnel) et proportion par type de recette encaissée en 2024 >>

chap 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	TOTAL EN €	réalisé 2023	réalisé 2024
7013	Ventes de produits résiduels		414	358
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		38 181	21 457
70323	RODP (redevances occup. domaine public) voirie, antennes et loc espaces		41 745	78 181
7062	Bibliothèque		1 380	1 690
70632	A caractère de loisirs (espace enchanté + SEJ)		54 121	49 819
7066	Redevances et droits des services à caractère social - garderie		36 740	39 058
7067	Services périscolaires et cantine		594 952	616 208
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)		4 853	23
70876	GFP de rattachement (rembst de travaux de voirie réalisés pour PMM)		12 337	42 126
70878	par des tiers		-	11 624



I-2-2 Chapitre 013 : Atténuations de charges

Il s'agit d'un chapitre qui enregistre les remboursements sur rémunérations de personnel.

Evolution globale 2019 – 2024

013 ATTENUATIONS DE CHARGES



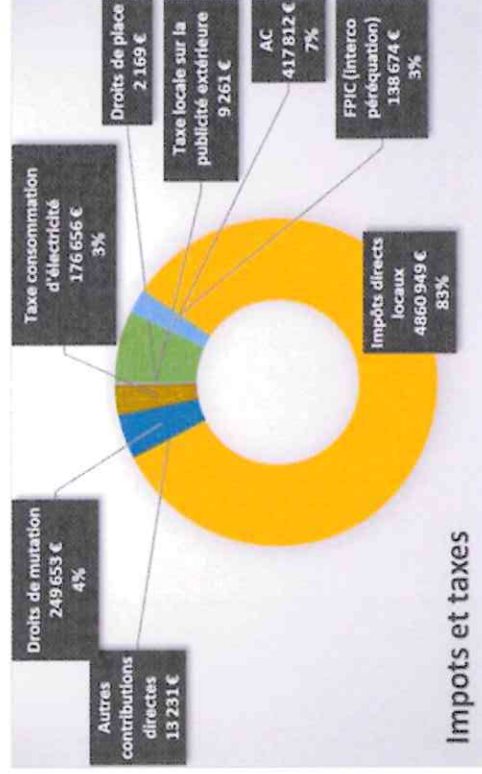
I-2-3 Chapitre 73 : Impôts et taxes

Evolution globale 2019 – 2024

73 IMPOTS ET TAXES



Proportion des recettes encaissées par nature en 2024

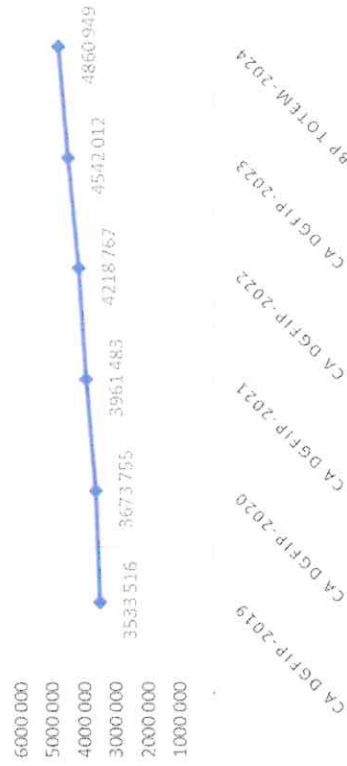


Zoom sur l'évolution 2019 – 2024

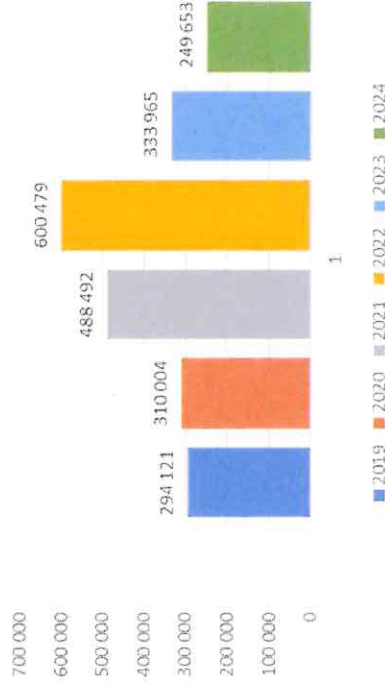
du produit des taxes foncière et d'habitation

du produit des droits de mutation

73 111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION



Droits de mutation



- ✓ Disparition pour tous les foyers de la TH 1^{er} janvier 2023
- ✓ Depuis 2021, le taux communal de taxe foncière inclut celui auparavant affecté aux départements.
- ✓ Revalorisation des bases fiscales par l'Etat d'après les chiffres de l'Insee, en 2025 : 1,7 % (pour mémoire : 2021 : + 0,2 % ; 2022 : + 3,4 % ; 2023 : + 7,1 % ; 2024 : + 3,9 %)

Récapitulatif des recettes du chapitre 73 et comparaison entre les années 2023 et 2024

chapitre 73 - IMPOTS ET TAXES - REALISE		2023	2024
73	Impôts et taxes	590 117,46	556 486,46 -6%
73211	Attribution de compensation	447 400,46	417 812,46 -7%
73221	Fonds de péréquation des ressources communales et inte	142 717,00	138 674,00 -3%
731	Fiscalité locale	5 120 426,22	5 311 919,01 4%
73111	Impôts directs locaux	4 542 012,00	4 860 949,00 7%
73118	Autres contributions directes	7 897,00	13 231,00 68%
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	333 965,15	249 653,00 -25%
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	226 296,07	176 655,52 -22%
73154	Droits de place	1 658,00	2 169,00 31%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	8 598,00	9 261,49 8%
total		5 710 543,68	5 868 405,47 3%

I-2-4 Chapitre 74 : Dotations et participations

Evolution du produit de 2019 à 2024

zoom sur l'évolution du produit de la dotation forfaitaire de l'Etat

74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Evolution de la dotation forfaitaire de l'Etat (in chap 74)



Recette du chapitre par nature et comparaison 2023 - 2024

Chapitre 74 Dotations et participations			Réalisé 2023	Réalisé 2024	
Total			1 996 765	2 136 846	7%
74111	Dotation forfaitaire des communes		1 013 359	1 013 359	0%
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		331 139	357 203	8%
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		181 448	211 116	16%
744	FCTVA		882	3 749	325%
74718	Autres		1 500	24 901	
7473	Départements		12 314	11 714	-5%
74741 et 748	Communes (participation aux frais de scolarité, 2024 : Pia - Canet - Perpignan)		40 897	38 467	-6%
74751	GFP de rattachement		151 941	123 596	-19%
7478222	Caisses d'allocations familiales		219 598	284 737	30%
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière		27 964	31 818	14%
7485	Dotation pour les titres sécurisés		15 500	14 349	-7%
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou l		198	0	
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle		24	0	
742	Dotations aux élus locaux		0	163	
7472	Préfecture de Région Fonds d'innovation		0	7 046	
7484	Dotation de recensement		0	14 628	

I-2-5 Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Evolution du produit de 2019 à 2024

Précisions sur l'encaissement 2024



chap 75	
36 517,25	loyers
14 823,00	locations de salles
3 000,00	partenariat FDE mécénat
15 214,60	remboursements impôts, EDF, jugements... etc

I-2-6 Chapitre 77 : Produits exceptionnels

77 PRODUITS EXCEPTIONNELS



En 2024 : 51 000 € liés à la vente d'un « délaissé » (parcelle communale rue de la Carança)

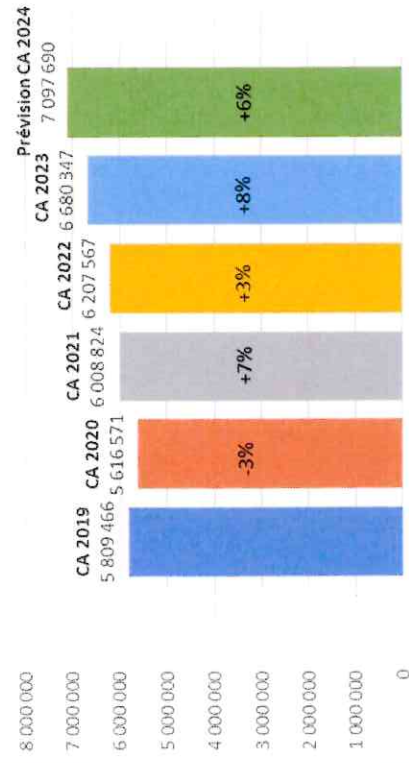
En 2019 : pour 187 k€ il s'agit de l'intégration des résultats de l'association Action Jeunes Bompas dissoute

I-3 Evolution des dépenses réelles de de fonctionnement

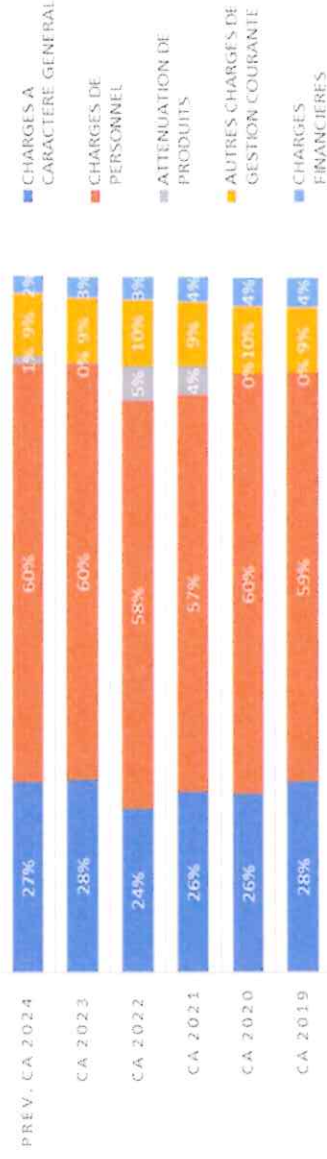
I-3-1 Evolution globale et par chapitre de 2019 à 2024 (prévisionnel)

I-3-3 Proportion par type de recettes

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



PROPORTION PAR TYPE DE DÉPENSE ET PAR ANNÉE



I-3-2 Evolutions par chapitre de 2019 à 2024 (prévisionnel)

Chapitre	DDF en €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévision CA 2024
Total		5 809 466	5 616 571	6 008 824	6 207 567	6 680 347	7 097 690
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 599 753	1 443 348	1 563 293	1 466 501	1 860 508	1 948 497
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 407 941	3 384 292	3 417 549	3 625 358	3 978 602	4 258 109
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0	0	249 172	312 569	12 237	84 243
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	541 095	542 420	555 934	594 120	629 288	635 302
66	CHARGES FINANCIERES	246 207	231 447	215 700	199 867	188 268	171 416
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 469	15 065	7 176	9 151	11 444	122

I-4 Evolution par type de dépense

I-4-1 Chapitre 011 : Charges à caractère général

Evolution globale du chapitre de 2019 – 2024

CHARGES A CARACTERE GENERAL chap. 011



I-4-3 Chapitre 014 : Atténuation de produits

atténuation de produits (chap 014)



I-4-2 Chapitre 012 : Charges de personnel

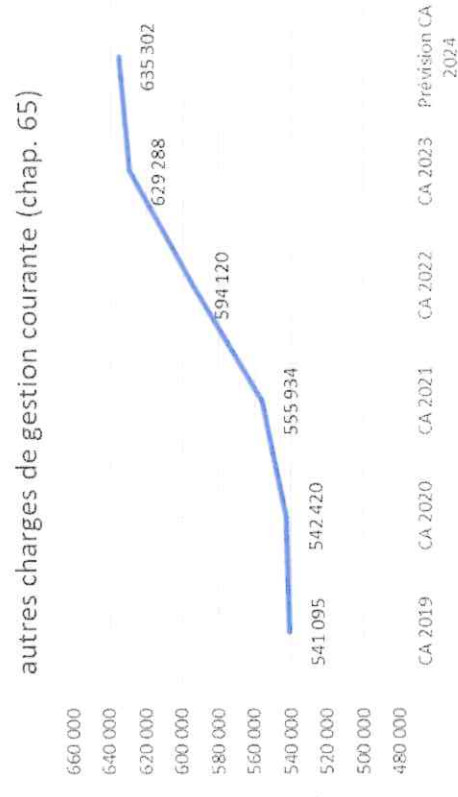
Evolution globale du chapitre de 2019 – 2024

charges de personnel (chap 012)



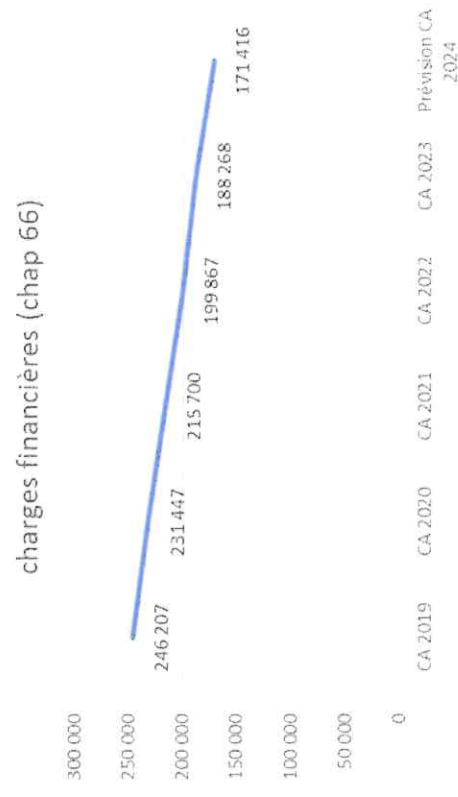
I-4-4 Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Evolution globale du chapitre de 2019 – 2024



I-4-5 Chapitre 66 : Charges financières

Evolution globale du chapitre de 2019 – 2024

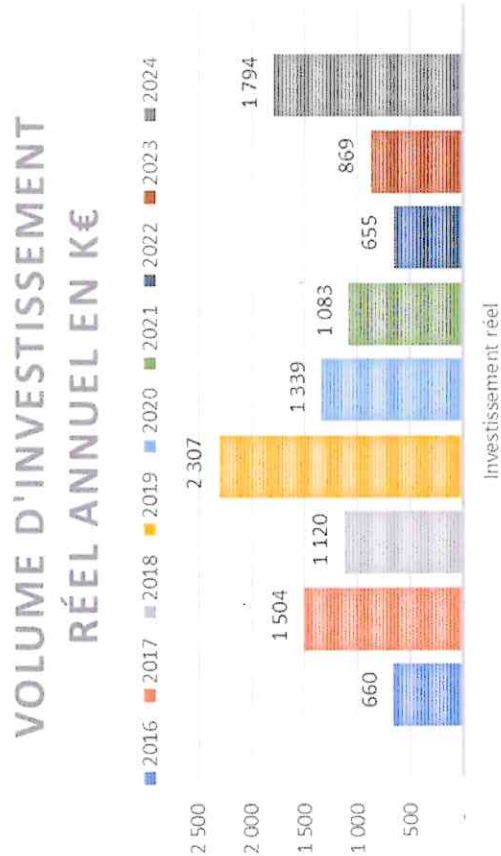


II. L'épargne

De 2019 à 2023 et estimation 2024 (selon méthode de calcul de la DGFiP)

en Million d'€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne Brute	1,6	1,6	1,3	1,6	1,9	1,9
Epargne nette	1,2	1,2	0,95	1,2	1,5	1,5

III-1 Les enveloppes consacrées à l'investissement réel de 2019 à 2024 (sans les restes à réaliser engagés)



III-2 Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 et reportées de 2024 à 2025 (engagées mais non finalisées en 2024)

Chap	Section d'investissement	BUDGET prévisionnel tous mouvements en €	Réalisation 2024 en €	Dépenses Reports en 2025
		8 311 202,18	1 794 571,09	5 187 091,65
101	ECOLES	40 000,00	6 799,16	899,00
102	ENFANCE JEUNESSE	270 000,00	2 270,95	3 409,00
103	INFORMATIQUE	36 569,03	8 044,72	-
104	BATIMENTS	288 550,24	135 359,30	709,08
105	CIMETIERE	20 000,00	-	2 460,00
106	VIDEOSURVEILLANCE	35 000,00	-	16 105,84
107	EQUIPEMENTS DIVERS	191 431,92	44 354,65	1 203,79
108	INVESTISSEMENTS FUTURS	5 650 488,31	1 042 082,88	4 934 343,09
109	VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC	1 779 162,68	555 659,43	227 961,85

III-3 Les recettes de subvention réalisées en 2024 et celles reportées de 2024 à 2025 (engagées mais non encaissées en 2024)

Chap	Section d'investissement	BUDGET prévisionnel tous mouvements en €	Réalisation 2024 en €	Recettes réalisées	Dépenses Reports en 2025	Total dépenses	Recettes reports en 2025	Recettes connues en attente notifi ou notifiées en janvier 2025	Total recettes	D/R
		8 311 202,18	1 794 571,09	339 593,34	5 187 091,65	6 981 662,74	462 525,00	909 000,00	1 711 118,34	25%
101	ECOLIS	40 000,00	6 799,16		899,00	7 698,16			-	
102	ENFANCE JEUNESSE	270 000,00	2 270,95	694,60	3 409,00	5 679,95		48 000,00	48 694,60	
103	INFORMATIQUE	36 569,03	8 044,72		-	8 044,72			-	
104	BATIMENTS	288 550,24	135 359,30	40 000,00	709,08	136 068,38			40 000,00	
105	CIMETIERE	20 000,00	-		2 460,00	2 460,00			-	
106	VIDEOSURVEILLANCE	35 000,00	-		16 105,84	16 105,84			-	
107	EQUIPEMENTS DIVERS	191 431,92	44 354,65		1 203,79	45 558,44			-	
108	INVESTISSEMENTS FUTURS	5 650 488,31	1 042 082,88	298 398,74	4 934 343,09	5 976 425,97	462 525,00	861 000,00	1 621 923,74	27%
109	VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC	1 779 162,68	555 659,43	500,00	227 961,85	783 621,28			500,00	

IV-1 L'encours de dette

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 31/12/2024
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	200 000,00	51 218,82
CAISSE EPARGNE	2 050 000,00	688 867,29
CREDIT AGRICOLE	2 000 000,00	582 825,15
SFIL	4 883 041,75	2 180 534,54
TOTAUX	9 133 041,75	3 503 445,80

IV-2 La capacité de désendettement

Capacité de désendettement
1,79 années (2,03 années en 2023)
2,23 années avec les portages EPFL

Portages actuellement réalisés par l'EPFL

PROJET	REF CADASTRALE	VALEUR ACHAT
Réserve foncière	AC 170 et 171	136 000,00
Réserve foncière ZAE	AM 85 (AM16)	70 438,45
Réserve foncière future ZAE	AM 13	119 454,54
Réserve foncière future ZAE	AM 10	133 428,74
Réserve foncière future ZAE	AM 12	142 697,58
Réserve foncière réhabilitation centre ancien	AC 172	125 000,00
9 avenue Arago	AC 384	139 000,00
		866 019,31

Objectif : Poursuivre une gestion prudente tout en dégageant des marges de manœuvre pour une politique d'investissement ambitieuse pour le Bompas de demain, sans augmentation des impôts locaux.

4 principes

Effort soutenu de maîtrise de la dépense y compris en période d'inflation

0%
d'augmentation de la fiscalité communale

Maintien de l'épargne au profit d'investissements d'avenir

Poursuite du plan de modernisation de l'administration et de la relation aux usagers

4 axes de vigilance

Planifier sur le mandat les investissements

Maintenir un autofinancement
A minima à 800k€

Emprunter avec modération si besoin

Rechercher systématiquement des subventions

Un calendrier PPI 2022 – 2026 maîtrisé

Par l'alignement de l'évolution recettes / dépenses

0.4M€ max. permettant un maintien des annuités d'emprunt

Objectif : 20%
Sur les nouveaux projets d'investissement futurs

V-1 Le scénario 2025 : principes de la construction budgétaire 2025 en section de fonctionnement

- maintenir une épargne annuelle à 800k€ min.
- finaliser les investissements pluriannuels engagés
- poursuivre la politique active de recherche de subventions d'investissement

V-1-1 Les principales dépenses réelles

- -9% de BP à BP au chapitre 011 (inflation et revalorisation des coûts des services)
- +6% en charges de personnel (pour des événements qui peuvent être anticipés : augmentation des cotisations retraite de 3% + vieillissement population + cotisation assurance personnel 90k€, non comptabilisée en 2024 car payée en 2023 pour 2023 et 2024)
- Maintien de BP à BP du chapitre 65

Chap.	Libellé	BUDGET 2023	Réalisation 2023	BUDGET 2024	Réalisation 2024	évol 24/23	Proposition BP 2025	évol BP/BP
011	Charges à caractère général	2 360 200	1 860 508	2 249 530	1 948 497	5%	2 046 000	-9%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 148 080	3 978 602	4 260 000	4 258 109	7%	4 530 000	6%
65	Autres charges de gestion courante	647 159	629 288	685 350	635 302	1%	686 000	0%

V-1-2 Les recettes réelles

- Revalorisation des bases fiscales par l'Etat d'après les chiffres de l'Insee, en 2025 : 1,7 % (donc revalorisation sur 4,860 M€ d'impôts directs (en l'absence de réception du 1259 Fiscal DGFIP)
- Prudence sur les recettes notamment liées aux dotations de l'Etat et aux droits de mutations

RECETTE de fonctionnement								
	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	estimation BP 2025	Evol BP25/BP24	Evol BP 25/BR 24	
013	7 916 580	8 627 537	8 181 244	9 055 391	8 419 000	3%	-7%	
	27 000	84 606,26	25 000	120 043	25 000	0%	-79%	
70	566 500	784 721,79	666 657	860 542	700 000	5%	-19%	
73	624 700	590 117,46	556 387	556 486	444 000	-20%	-20%	
731	4 919 500	5 120 426,22	5 120 000	5 311 919	5 400 000	5%	2%	
74	1 738 880	1 996 764,71	1 768 200	2 136 846	1 800 000	2%	-16%	
75	40 000	50 900,09	45 000	69 555	50 000	11%	-28%	

V-2 Principes de la construction budgétaire 2025 en section d'investissement

V-2-1 Les principales dépenses réelles

Enveloppes sur opérations connues à ce jour pour inscription au budget primitif

- Maintien de l'enveloppe d'investissement courant pour entretenir le patrimoine bâti et naturel de la commune (+ de 500k€)
- Enveloppes préservées pour les travaux courants et l'entretien du bâti et des espaces publics
- Remplacement du chauffage – climatisation école Pasteur (environ 50k€)
- Projet pluriannuel ateliers municipaux
- Plan de rénovation éclairage public avec le SYDEEL qui démarre pour remplacer celui de PMM qui ne se réalise pas (environ 130 k€ (prise en charge directe du SYDEEL de 50% de l'investissement 17 500€ sur les luminaires les plus anciens)
- Programme de réfection et d'entretien courant de voirie (prévision d'une enveloppe de 300 k€)
- Finalisation des programmes Rue de La Grange et Cassagnes (réseaux secs)
- Achat d'une balayeuse en remplacement
- Finalisation des projets d'investissement pluriannuels inscrits au plan stratégique urbain engagés (Investissement futurs)

Investissement réel	BP 2024	Budget réalisé 2024	RAR de 2024 en 2025	nouv. crédits 2025	total 2025 RAR + NC
TOTAL TOUTES OPÉRATIONS	8 311 202,18	1 794 571,09	5 187 091,65	1 428 300	6 705 482,65
101 - ECOLES	40 000,00	6 799,16	899,00	80 200,00	81 099,00
102 - ENFANCE JEUNESSE	270 000,00	2 270,95	3 409,00	151 600,00	151 600,00
103 - INFORMATIQUE	36 569,03	8 044,72		13 000,00	13 000,00
104 - BATIMENTS et GESTION URBAINE DE PROXIMITE	288 550,24	135 359,30	709,08	209 000,00	209 709,08
105 - CIMETIERE	20 000,00	-	2 460,00	42 000,00	44 460,00
106 - VIDEOPROTECTION	35 000,00	-	16 105,84		16 105,84
107 - EQUIPEMENTS DIVERS	191 431,92	44 354,65	1 203,79	93 500,00	94 703,79
108 - INVESTISSEMENTS FUTURS	5 650 488,31	1 042 082,88	4 934 343,09	210 000,00	5 144 343,09
109 - VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC	1 779 162,68	555 659,43	227 961,85	722 500,00	950 461,85

investissement réel 2024	RAR de 2024 en 2025	nouv. demandes 2025	total 2025 RAR + NC
108 - INVESTISSEMENTS FUTURS	4 934 343,09	210 000,00	5 144 343,09
Mas Pams	2 343 941,50	30 000	2 373 941,50
Aménagement Parc Urbain et abords	1 558 051,18		1 558 051,18
PARC DES SPORTS	2 028,00	20 000	22 028,00
MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE	293 324,41	10 000	303 324,41
AMENAGEMENT URBAINS BERGES ET CANAUX	736 998,00	30 000	766 998,00
Halles Gourmandes et culturelles		30 000	30 000,00
Réserve foncière - lutte cabanisation		40 000	40 000,00
Signalétiques d'orientation et du patrimoine		50 000	50 000,00

Investissement
108 - INVESTISSE
Maison des ét
Mas Pams
Aménagement
PARC DES SPO
PARC DU DAU
MAISON DE SA
AMENAGEMENT
Halles Gourma
Réserve fonciè
Signalétiques
Autres projet
Création de bo
Sécurisation d
Cour du Servir
PUP Rambier

V-4 Prospective : le modèle « guide » en matière d'investissement de la ville

V-4-1 Le modèle théorique 2022 – 2026 cadrant la capacité d'investissement (lissée)

PLAN INVESTISSEMENT LISSE EN €	2022 - 2023		2024 - 2026		TOTAL
	Investissement patrimoine	investissement futurs	Investissement patrimoine	investissement futurs	
TOTAL financé	3 000 000	2 000 000	4 500 000	3 000 000	12 500 000
Recettes de FCTVA	500 000	330 000	740 000	500 000	2 070 000
Epargne (autofinancement)	1 424 000	1 424 000	2 124 000	2 148 000	7 120 000
Subventions	165 000	420 000	495 000	630 000	1 710 000
Emprunt	400 000			1 200 000	1 600 000

V-4-2 Simulation à partir du modèle théorique de la capacité d'investissement (réalisé) sur les années 2025 - 2026

PLAN D'INVESTISSEMENT au 1/01/24 en k€	2022	2023	2024	2025	estimation 2026	TOTAL
Total financé ou à financer	655	869	1 794	6 981	1 201	11 500
Recettes de FCTVA	100	120	250	1 000	172	1 642
Epargne (autofinancement)	217	637	1 204	4 381	128	6 567
Subventions	338	112	340	1 600	500	2 890
Emprunt	-	-	-	-	400	400

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2025, ainsi que du débat qui s'est tenu sur la base des éléments dudit rapport ;
- **DE TRANSMETTRE** au Préfet du Département le présent rapport afférent au DOB ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 21 Février 2025

Le Maire,

Laurence AUSINA



PUBLIÉ LE..... 21 FEV. 2025